



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 89-2021

Plan climat de Renens et
réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher
intitulé « Mise en place d'un plan climat communal »

Séance du premier juin 2020, 19h00, Salle de conférence de la salle des spectacles.

Présence

Municipalité et commune

- Alain Peneveyre
- Caroline Tacchini
- Jean-François Clément
- Patricia Zurcher
- Tinetta Meystre

Conseil communal

- Byron Allauca
- Carole Castillo
- Florian Gruber (président rapporteur)
- Gérard Duperrex
- Jean-Marc Dupuis
- Muriel Rossel
- Nathalie Jaccard

Excusé

- Aline Segin

Séance

La séance début à 19h05, parole est donnée à M. Jean-François Clément pour une introduction.

Il s'agit ici d'un premier préavis visant, pour la Ville de Renens, à répondre aux accords de Paris signé par la Suisse. Cet accord se décline aussi bien au niveau suisse que cantonal et finalement communal. Il s'agit également de répondre au postulat de Jonas Kocher « Mise en place d'un plan climat communal ».

Au travers de « Demain Renens » diverses initiatives ont déjà été initiées. Des rencontres avec la population ont permis déjà d'identifier un certain nombre de pistes.

Finalement, il s'agit de d'étudier comment adapter notre territoire pour répondre aux changements climatiques, en augmentant le niveau de résilience au sein de la Ville et réduire les émissions de CO₂.

Il ressort de ces rencontres qu'il est nécessaire de communiquer avec et associé la population, aussi en associant un maximum d'association.

Mme Caroline Tacchini, spécialiste en énergie à la commune de Renens, nous présente le plan climat de la commune et but de ce préavis. Le plan climatique de la commune est un instrument statistique visant à la neutralité carbone en en tenant compte de l'économie et la qualité de vie. C'est un outil transversal à toute l'administration qui est porté par l'ensemble de la municipalité.

Ce plan est découpé en trois volets :

1. Réduction des émission carbones augmentant l'effet de serre
2. Adaptation au changement et résilience de la commune
3. Mise en place d'indicateurs

Il y a une discussion avec la ville de Lausanne et la méthode d'analyse pour la Ville de Renens qui utilisera les mêmes méthodologies que celle de la ville de Lausanne afin de profiter d'effet de synergie.

Le premier volet vise à la diminution des émissions carbone et sera basé sur les valeurs d'émission de CO₂ de 2019, dernière année « pleine » avant la disruption amenée par la COVID.

Le second volet, visant l'adaptation de la Ville aux changements climatiques à venir, débutera par un diagnostic des vulnérabilités vis-à-vis de la chaleur mais également liés à l'eau (inondation)

Le troisième volet visera à mettre en place des indicateurs qui permettront d'évaluer les progrès de ce plan. Ces indicateurs seront mis en place par secteur et une évaluation globale sera faite une fois par législature.

Pour les volets un et deux, un catalogue décrivant l'ensemble des mesures identifiées sera mis en place et par la suite, ce seront ces mesures qui seront ensuite choisies et appliquées en fonction de divers critères.

Un échéancier incluant à la fois des phases d'analyses et de revues est proposé. Les revues incluront les spécialistes, la Municipalité mais également une représentation du Conseil communal.

Finalement un découpage explicatif des coûts de ce préavis est proposé et l'importance de la communication est mise en avant. En effet, une bonne communication limitera les résistances. D'où le montant de CHF 10'000.- au budget de ce préavis.

Il est également mis en avant que la Ville intègre une vraie réflexion liée au développement durable dans tous les préavis futurs de la commune, en plus et en avance du plan climat.

Questions des commissaires

- Q : Une analyse globale une fois par année, est-ce suffisant
 - R : Les actions seront mises en place de manière ciblée, il est donc préférable de juger ces actions de manière unitaire et d'avoir un final une vue globale
- Q : Si les actions ne sont pas globales et que les indicateurs non plus, ne risquent-on pas de perdre de vue la vue et le résultat global ?
 - R : Les objectifs visés seront globaux et des indicateurs globaux seront aussi mis en place
- Q : Au vu des enjeux climatiques à venir, ce plan est-il assez ambitieux ?
 - R : Il sera possible de faire plus au fur et à mesure de l'avance du plan.
- Q : Il a été dit qu'il sera tenu compte des autres villes. Quelles synergies existent ou seront mises en place ?
 - R : Un groupe de travail réuni les grandes villes, ainsi un transfert d'information est mis en place de manière récurrente. Différents groupes de travail se mettent en place à cet effet.
- Q : Dans tous les cas, le plan communal devra suivre/dépendre de celui du Canton ?
 - R : Il y a clairement un travail à faire ensemble. Chaque niveau, Confédération, Canton et Commune ont chacun leur rôle, complémentaire, à jouer.
- Q : Ce plan climat n'est peut-être pas assez ambitieux ?
 - R : Ce préavis vise à pouvoir proposer ensuite un plan climat ambitieux. Cependant, la mise en place dépendra des moyens qui seront par la suite acceptés et mis à disposition.
- Q : 2050 est lointain, on fait un peu comme les autres !?
 - R : Il faut que la population soit également porteuse et on compte sur le fait que les jeunes poussent (aussi leurs aînés) à soutenir les mesures.

- Q : Il faudrait impliquer plus les habitants. Vous indiquez que seulement 270 personnes ont répondu au sondage climat. C'est peu ! Il faudra vraiment faire un effort de communication.
 - R : Oui nous mènerons des actions de communications mais il faut relever que 270 personnes est le meilleur score de réponse au sondage paru dans Carrefour Infos. Par rapport au climat, on ne peut pas attendre que chaque habitant y soit immédiatement sensible, cela demandera du temps.

- Q : On parle de la mise en place d'un outil pour toute l'administration mais ne peut-on pas déjà travailler sans outil ?
 - R : On cherche à amener un développement sérieux, technique et bien pensé plutôt que des réponses approximatives

- Q : Pourquoi ne pas inviter des experts dans les groupes de travail ?
 - R : Oui des experts seront invités.

- Q : Quel est la quantité de place de parc voiture par rapport aux vélos maintenant et dans le futur ?
 - R : Cela sera chiffré mais pas connu pour l'instant.

- Q : Et quel est le nombre de renanais avec un véhicule automobile ?
 - R : Cela fera partie de l'évaluation en collaboration avec PACOM

- Q : Les émissions CO₂ de la Ville (administration) sont indiquées comme faible ?
 - R : La Ville, elle-même, produit globalement peu de carbone car la proportion des employés vis-à-vis du nombre d'habitant est faible.

- Q : Sera-t-il tenu compte des émissions de CO₂ des employés venant au bureau avec leur véhicule privé ?
 - R : Cela est inclus dans le plan mobilité

- Q : Est-ce que cela pourrait aller jusqu'à une suppression des places de parc mises à disposition des employés de la commune ?
 - R : Oui, cela sera ajouté dans le catalogue de mesure mais cela ne sera peut-être pas choisi dans les actions mises en œuvre

Délibération

Ce plan climat est perçu de manière très positive par une majorité des commissaires.

Néanmoins, nous notons que la Ville sera probablement confrontée à des difficultés financières dès lors qu'il sera nécessaire d'agir : le Canton va mettre 1.7 milliards pour son plan climat, en proportion, pour nous aligner sur l'ambition de leur plan, la Ville de Renens devrait mettre près de 42 millions !

La question des « bons » indicateurs est également débattue et il nous semble que ce sera un des points centraux à surveiller.

Le point communication est à nouveau évoqué : il faut absolument qu'une majorité des habitants soient convaincus. À ce titre, nous ne sommes pas persuadés que les CHF 10'000.- seront suffisants pour une communication qui nous permettra de véritablement « embarquer » la majorité de nos citoyens.

Il sera également nécessaire que le Conseil communal envoie les « bonnes » personnes *au groupe de travail élargi*.

Ce préavis est accepté par 5 commissaires, un contre et une abstention

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 89-2021 de la Municipalité du 10 mai 2021,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de Jonas Kocher demandant la mise en place d'un plan climat communal.

ACCEPTE les charges supplémentaires au budget 2021 d'un montant de CHF 62'000.- TTC, à imputer au compte no 3640.3185.30 « Développement durable – plan climat – honoraires » permettant la constitution d'un plan climat.

ACCEPTE que la Municipalité porte au budget 2022, le montant de CHF 10'000.- TTC, à imputer au compte no 3640.3185.31 « Développement durable – plan climat – communications » permettant la constitution d'un plan climat.
